PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 18 FEVRIER 2026

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. GATARD, Président du CCAS.

Etaient présents :
M. CHANDENIER Jacques, MME MONMARCHE-VOISINE Agnès, MME BEIGNEUX Céline, M. CHOUTEAU Christian, M. BESNIER William, MME CHAMPIGNY Marie-Martine, MME MARTIN Martine, MME BRU Françoise, MME GONTHIER Danièle, MME LAUNAY Michèle et MME BEVERINA Emilie.

Était absents et excusés ayant donné pouvoir :
M. RUSSEAU Guy à MME MONMARCHE-VOISINE Agnès
MME ARAB Fatima à MME BEIGNEUX Céline
MME GATIEN Jocelyne à MME GONTHIER Danièle

Absent et excusé :
M. BOUTET Kévin

M. MARTINAGE Frédéric directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du P.V. du 28.01.2026 (cf document joint)

2. Finances

   a. Compte Financier Unique 2025 du CCAS
   b. Affectation du Résultat 2025
   c. Budget primitif 2026

3. Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale

4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

5. Points d'Information

6. Questions diverses

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CHAMBRAY LÈS TOURS 37170

Le Maire
Président du CCAS
C. GATARD

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie la présence des administrateurs.

1. Adoption du 28.01.2026

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28.01.2026 est **adopté à l'unanimité**.

2. Finances

a. Compte Financier Unique 2025 (*cf. document joint*)

Monsieur le Président présente la délibération et quitte la séance pour ne pas prendre part au vote conformément à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales L. 2121-14. La présidence est confiée à M. Jacques CHANDENIER, Vice-Président.

Monsieur Jacques CHANDENIER, Vice-Président propose à l'assemblée d'adopter le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté ci-dessous :

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	**Prévision budgétaire totale**	19 603,00 €	437 273,00 €	456 876,00 €
	Recettes réalisées	22 159,75 €	454 714,51 €	476 874,26 €
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	**Prévision budgétaire totale**	51 325,11 €	459 979,13€	511 304,24 €
	Dépenses réalisées	30 639,83 €	454 091,32 €	484 731,15 €
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	**Solde des réalisations de l'exercice (+/-)**	- 8 480, 08 €	623,19 €	- 7 856, 89 €
Résultats antérieurs reportés	**Résultats antérieurs reportés (+/-)**	31 722, 11 €	22 706, 13 €	54 428, 24 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	**Excédent/déficit (+/-)**	23 242, 03 €	23 329, 32 €	46 571,35 €
Différence entre les restes à réaliser	**Restes à réaliser (+/-)**	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	**23 242, 03 €**	**23 329, 32 €**	**46 571,35 €**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE à l'unanimité** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de la commune de Chambray-lès-Tours, **(à l'exception de Mme LABRANDE Nicole absente au moment du vote)** sous la présidence de M. Jacques Chandenier, Vice-Président

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

b. Affectation du Résultat 2025 :

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter le Compte de Résultat 2025 et de l'adopter comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture 2025
INVESTISSEMENT	31 722,11 €		- 8 480,08 €	23 242,03 €
FONCTIONNEMENT	22 706,13 €		623,19 €	23 329,32 €
TOTAL	**54 428,24 €**		**7 856,89 €**	**46 571,35 €**

AFFECTATION DU RESULTAT 2025

	Résultat de clôture 2025	Restes à réaliser	Affectation
INVESTISSEMENT	23 242,03 €		23 242,03 €
FONCTIONNEMENT	23 329,32 €		23 329,32 €
TOTAL	**46 571,35 €**		**46 571,35 €**

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin 2026 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

ADOPTE à l'unanimité la reprise définitive des résultats de l'exercice 2025 dans le budget primitif 2026 du CCAS,

DECIDE d'affecter à l'unanimité le résultat 2025 comme suit :

- Section de fonctionnement : chapitre 002 - Excédent reporté : 23 329, 32 €
- Section d'investissement : chapitre 001 - Excédent reporté : 23 242, 03 €

c. BUDGET PRIMITIF 2026 (cf. document joint).

Monsieur le Président présente au Conseil d'administration le détail du budget primitif 2026.

Le budget ainsi présenté s'élève à 471 942,00 € en section de fonctionnement et à 48 242,03 € en section d'investissement.

Considérant que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, tant en recettes qu'en dépenses, sont équilibrées et se présentent de manière synthétique de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement : 471 942, 00 €**
- **Section d'investissement : 48 242, 03 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

ADOPTE à l'unanimité le Budget Primitif du CCAS pour l'exercice 2026 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**	**Dépenses**	**Recettes**
Opérations réelles	451 942,00 €	442 434,68 €	42 064,03 €	5 000,00 €	494 006,03 €	447 434,68 €
Opérations d'ordre	20 000,00 €	6 178,00 €	6 178,00 €	20 000,00 €	26 178,00 €	26 178,00 €
Opérations de l'exercice	471 942,00 €	448 612,68 €	48 242,03 €	25 000,00 €	520 184,03 €	473 612,68 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0.00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédents ou déficits reportés	0,00 €	23 329,32 €	0,00 €	23 242,03 €	0,00 €	46 571,35 €
Total du budget 2026	**471 942,00 €**	**471 942,00 €**	**48 242,03 €**	**48 242,03 €**	**520 184,03 €**	**520 184,03 €**

Mme MONMARCHE-VOISINE informe que l'enveloppe budgétaire accordée au Fonds d'animation locale n'est pas encore connue pour l'année 2026. Elle sera déterminée à l'issue des cadrages budgétaires du Conseil départemental.

Monsieur le Président souligne que le budget d'investissement permettra de financer l'équipement électroménager de la cantine du Resto Bio pour Tous.

Mme CHAMPIGNY souhaite savoir si ce budget est figé ou s'il pourra être revu selon les projets du nouveau mandat.

Monsieur le Président précise que ce budget pourra bénéficier de décisions modificatives afin de prendre en compte les évolutions des missions du CCAS. Il souligne qu'il faudra néanmoins trouver des recettes supplémentaires pour financer de nouvelles dépenses.

3. Relevé de décisions prises par le Président pour les dossiers de demandes d'aide légale

Pas de dossiers.

4. Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

AIDES FINANCIÈRES FACULTATIVES

DÉLIVRÉES EN 2026

Budget 2026	Commission Permanente 2026	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL	BUDGET RESTANT
	Nombre d'aides accordées	9												9	
5 800,00	Chèques multi-services	400,00												400,00	5 400,00
1 000,00	Chèques carburant	0,00												0,00	1 000,00
10 500,00	Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau,...)	200,00												200,00	10 300,00
3 000,00	Aides aux scolaires et animation sportive	456,75												456,75	2 543,25
5 300,00	Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager, loisirs)	622,00												622,00	4 678,00
2 000,00	Prêts	0,00												0,00	2 000,00
1 000,00	Aides BAFA / Permis de conduire	0,00												0,00	1 000,00
28 600,00		1 678,75												1678,75	26 921,25 €

	Hors commission	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
	Nombre de foyers	12												12
	Chèques multi-services	110,00												110,00
	Chèques carburant	0,00												0,00
	carte transport urbain	0,00												0,00
28 600,00		110,00												110,00
										MONTANT TOTAL ACCORDÉ :				1788,75 €
										MONTANT TOTAL RESTANT :				26 811,25 €
	Prise en charge épicerie solidaire	98,00												

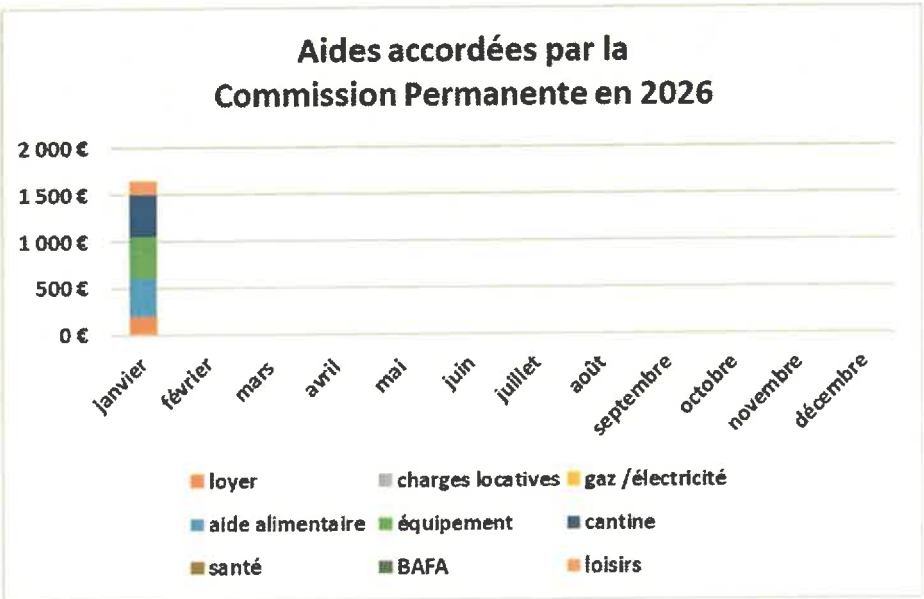

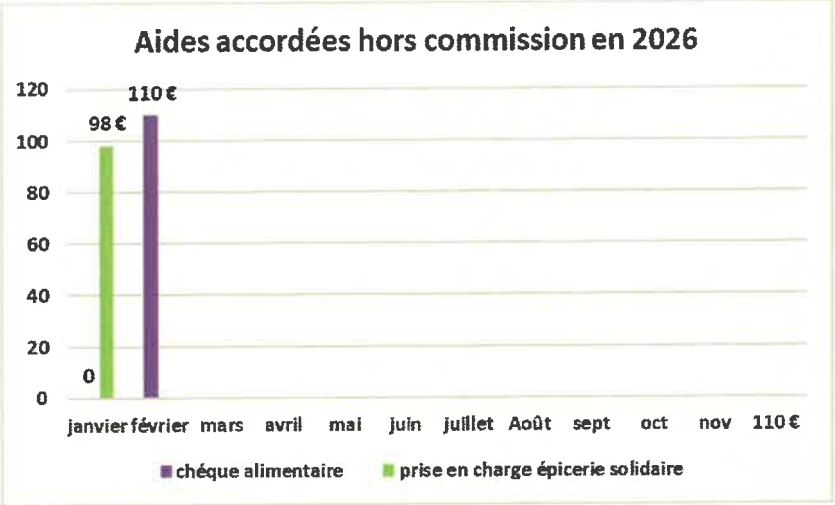

5. Points d'Information

- **Remplacement chauffeur de la navette.**

M. MARTINAGE directeur du CCAS informe qu'afin d'assurer la continuité du service de la navette, le CCAS a procédé à un appel à candidatures pour le remplacement du chauffeur de la navette durant ses congés. Deux candidatures ont été reçues. L'objectif est de conserver ces candidatures pour être en mesure de remplacer le chauffeur durant les différentes périodes de l'année.

- **Evolution de l'association « La Boutique du Cœur »**

L'association « La Boutique du Cœur » a tenu le 30/01/2026 son assemblée générale salle Godefroy.
Lors de cette séance, la Présidente est revenue sur sa décision de réduire de moitié l'aide accordée aux bénéficiaires du CCAS pour l'épicerie solidaire. Cette aide sera accordée pleinement jusqu'à la fin du mois de mars. A l'issue de cette période, Mme HAYES, présidente de l'association a fait part de son souhait de démissionner.

Monsieur le Président souligne l'importance de maintenir l'activité de l'épicerie solidaire qui effectue un travail de solidarité au profit des administrés les plus démunis de la commune. De nouvelles modalités devront être mises en œuvre afin de définir le fonctionnement de l'association, avec à la clef un appel à bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h.